

Roissy, le 13 mars 2018

Communiqué de presse

La direction d'Air France a reçu ce jour les organisations regroupées en intersyndicale qui ont lancé un préavis de grève pour la journée du 23 mars 2018.

Après les avoir entendues sur leur revendication d'une augmentation générale des salaires de 6%, la direction a rappelé que la situation économique et financière de la compagnie, dans un environnement concurrentiel particulièrement agressif, rendait cette augmentation générale impossible sans compromettre sa stratégie de croissance, d'investissement et de reprise des embauches.

Au cours de cette réunion, dans un souci d'ouverture et de dialogue, et dans le contexte d'ouverture des Assises du transport aérien pour lesquelles l'entreprise et ses salariés doivent afficher une position unie pour faire valoir leurs arguments dans les débats, la direction s'est déclarée prête à négocier un mécanisme d'ajustement salarial pour rattraper la baisse de pouvoir d'achat des personnels dont le salaire individuel de 2017 comparé à celui de 2011 aurait augmenté moins vite que l'inflation sur la même période.

Ainsi, au terme de ces négociations, aucun salarié d'Air France n'aura vu son pouvoir d'achat diminuer sur cette période.

Ajoutée aux diverses mesures mises en œuvre en 2018, cette proposition répond ainsi à la préoccupation du maintien du pouvoir d'achat qui s'est exprimée tout en restant compatible avec le respect des équilibres économiques indispensables au développement de l'entreprise.

La direction a demandé la levée du préavis de grève et a indiqué être prête à ouvrir ces négociations dans les plus brefs délais.